



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2020

Le **jeudi 4 juin 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mai 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à François CRAMILLY, Robin DAVID à William GUILLARD

Absent(s) non excusé(s):

Sébastien PETIT, Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s):

Patrick GIRAUD

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - CM/20/032

Il est rappelé au Conseil Municipal, que celui-ci doit délibérer sur le compte de gestion établi par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair, préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier, selon la décision du Conseil d'Etat n°65013 du 3/11/1989 « Gérard Ecorcheville ».

Après examen du compte de gestion, il est constaté la concordance des comptes avec ceux du compte administratif du budget principal de la Ville, il convient donc de voter le compte de gestion.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2019 établi par Madame RUFFE, la Trésorière de Duclair.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	4 435 667,69€	15 241 538,03€	19 677 205,72€
Titres de recettes émis	2 137 335,32€	11 147 995,78€	13 285 331,10€
Réductions de titres	23 458,22€	10 485,02€	33 943,24€
Recettes nettes	2 113 877,10€	11 137 510,76€	13 251 387,86€
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	4 435 667,69€	13 530 905,03€	17 966 572,72€
Mandats émis	1 951 172,16€	10 344 448,55€	12 295 620,71€
Annulations de mandats		212 286,43€	212 286,43€
Dépenses nettes	1 951 172,16€	10 132 162,12€	12 083 334,28€
RESULTAT DE D'EXERCICE			
Excédent	162 704,94€	1 005 348,64€	1 168 053,58€
Déficit			

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article D.2343-4 et D.2343-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire NOR : BUDE1302105J du 13/09/2012 relative aux comptes de gestion et financiers des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements de santé.

VU la décision du Conseil d'Etat n°65013 du 3/11/1989 « Gérard Ecorcheville ».

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19.

CONSIDERANT, le tableau susmentionné présentant les résultats du compte de gestion.

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2019.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2019, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECIDE d'approuver le compte de gestion 2019.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	26	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
04 juin 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE

